Ce document a été mis en ligne par l'organisme FormaV®.

Toute reproduction, représentation ou diffusion, même partielle, sans autorisation préalable, est strictement interdite.

Pour consulter tous nos sujets d'annales et corrigés du Bac Général HGGSP + HLP, veuillez visiter :
bac-hggsp-hlp.fr/annales-sujets-et-corriges

BACCALAURÉAT GÉNÉRAL • CORRIGÉ DÉTAILLÉ

Histoire-Géographie, Géopolitique et Sciences Politiques

Session 2024 • Polynésie • Jour 2

Code sujet **24-HGGSPJ2PO1** 4h00

Proposition de corrigé pédagogique • FormaV

Se repérer dans le corrigé

Dissertation — Dissertation au choix parmi deux sujets
2 réponses • sujet p. 1–2

Étude critique de documents — Histoire et mémoires du génocide des Juifs et des Tsiganes
1 réponses • sujet p. 1–4

Les numéros, parties et pages renvoient au sujet original. Chaque réponse rappelle la consigne, explique la démarche et donne le résultat.

Dissertation

10 points

Dissertation au choix parmi deux sujets

Question Sujet de dissertation 1

Sujet p. 1, 2

> Au choix parmi les sujets 1 et 2, traiter le sujet de dissertation choisi et préciser sur la copie son numéro : « Les mers et les océans : un enjeu des relations internationales. »

Choix traité : sujet de dissertation 1 — « Les mers et les océans : un enjeu des relations internationales. »

Démarche et problématique. Le sujet invite à expliquer pourquoi les mers et les océans sont au cœur des relations entre États. Ce sont des voies de circulation essentielles, des espaces de ressources et de projection de puissance, mais aussi des milieux dont les usages et la protection appellent une coopération internationale. Il faut distinguer les espaces où les États disposent de droits souverains ou de droits particuliers des espaces communs, régis par le droit international. On peut donc se demander : *comment les mers et les océans, indispensables aux échanges et riches en ressources, alimentent-ils à la fois les rivalités de puissance et des formes de coopération internationale ?*

Plan argumenté.

1. **Des espaces essentiels à la mondialisation et à la puissance.** Les routes maritimes assurent une grande part du commerce mondial en volume. Les détroits et les canaux sont des passages stratégiques et les mers permettent le déploiement des forces navales.
2. **Des espaces convoités, où se manifestent des rivalités.** Les États cherchent à contrôler les ressources, les routes et les espaces maritimes. Le droit de la mer encadre ces revendications sans faire disparaître les rapports de force ; les mers de Chine et l'Arctique en donnent des exemples.
3. **Des espaces qui exigent une gouvernance et une coopération difficiles.** Le droit international organise les usages de la mer. Les États coopèrent notamment pour la sécurité et la protection des milieux, mais les divergences d'intérêts et les difficultés d'application limitent cette gouvernance.

Rédaction complète.

Les mers et les océans couvrent la majeure partie de la surface terrestre et relient les continents. Ils ne sont pas de simples espaces séparant les États : ils portent de grandes routes commerciales, donnent accès à des ressources et permettent le déploiement des puissances navales. Leur importance est renforcée par la mondialisation, tandis que leur appropriation, leur usage et leur protection suscitent des désaccords. Tous les espaces maritimes n'ont cependant pas le même statut : les États disposent de droits particuliers dans certaines zones, tandis que la haute mer est régie par des règles internationales. **Comment les mers et les océans, indispensables aux échanges et riches en ressources, alimentent-ils à la fois les rivalités de puissance et des formes de coopération internationale ?** Ils constituent d'abord des espaces majeurs de circulation et de puissance ; ils sont ensuite le théâtre de concurrences et de tensions ; enfin, leur gouvernance repose sur une coopération nécessaire, mais incomplète.

Les mers et les océans sont d'abord indispensables au fonctionnement de la mondialisation. Plus de 80 % du commerce mondial de marchandises en volume emprunte la voie maritime. Les navires transportent des produits manufacturés, des matières premières et des hydrocarbures sur des itinéraires reliant les principaux pôles de production et de consommation. Certains passages sont particulièrement stratégiques : le détroit de Malacca relie les océans Indien et Pacifique ; le canal de Suez et le détroit de Bab el-Mandeb se trouvent sur une route majeure entre l'Europe et l'Asie ; le détroit d'Ormuz est essentiel aux flux d'hydrocarbures. Le

canal de Panama joue également un rôle important dans les échanges entre les façades atlantique et pacifique des Amériques. Une crise, un conflit ou un blocage dans ces passages peut donc perturber les chaînes d'approvisionnement à l'échelle mondiale.

Cette importance économique renforce la dimension stratégique des mers. Les États entretiennent des marines de guerre pour protéger leurs territoires, leurs routes et leurs intérêts, mais aussi pour projeter leur puissance loin de leurs frontières. Les bases navales, les flottes et les opérations de surveillance témoignent de cette présence. Les espaces maritimes sont également convoités pour leurs ressources : pêche, hydrocarbures offshore et ressources potentielles des fonds marins. Le contrôle ou la sécurisation des accès maritimes devient ainsi un enjeu de sécurité et de puissance, qui concerne les grandes puissances comme les États riverains.

La valeur des mers explique les rivalités entre États. La Convention des Nations unies sur le droit de la mer, adoptée en 1982 et entrée en vigueur en 1994, établit un cadre essentiel. Elle reconnaît notamment une mer territoriale pouvant aller jusqu'à 12 milles marins et une zone économique exclusive pouvant aller jusqu'à 200 milles marins, dans laquelle l'État côtier dispose de droits sur les ressources. Elle garantit aussi des libertés de circulation et encadre les usages de la haute mer. Mais la délimitation des espaces et l'interprétation des règles donnent lieu à des contestations, notamment lorsque plusieurs États revendiquent les mêmes zones ou les mêmes ressources.

La mer de Chine méridionale en fournit un exemple majeur. Plusieurs États riverains, dont la Chine, les Philippines et le Vietnam, défendent des revendications concurrentes sur des îles, des récifs et les espaces maritimes associés. La Chine y renforce sa présence, tandis que d'autres États contestent ses revendications et défendent la liberté de navigation. En 2016, un tribunal arbitral constitué dans le cadre de la Convention a rejeté la base juridique de certaines revendications chinoises fondées sur des droits historiques dans cette zone ; la Chine a rejeté cette décision. Le différend montre que le droit international n'efface pas les rapports de force.

L'Arctique est un autre espace de concurrence. Le recul de la banquise, lié au réchauffement climatique, rend certaines routes et ressources plus accessibles et accroît les intérêts des États riverains et de puissances extérieures. Toutefois, toutes les routes ne deviennent pas automatiquement praticables et les évolutions climatiques ne règlent pas les questions de souveraineté et de délimitation. L'ouverture potentielle de nouvelles voies maritimes suscite donc des intérêts économiques et stratégiques, mais aussi des enjeux environnementaux.

Les mers sont en même temps des espaces où la coopération internationale est indispensable. Le droit de la mer fixe des règles communes pour la navigation, la délimitation des espaces et l'exploitation des ressources. Des États coopèrent aussi pour sécuriser les routes contre la piraterie et coordonner les secours en mer. Ils doivent également protéger les câbles sous-marins, infrastructures essentielles aux communications mondiales. L'exploitation des fonds marins dans la zone internationale relève d'un encadrement collectif, notamment par l'Autorité internationale des fonds marins. Ces exemples montrent que la mer ne peut être gérée uniquement par des décisions nationales : les activités et leurs conséquences dépassent les frontières.

La protection des milieux rend cette coopération encore plus nécessaire. La pollution par les hydrocarbures et les plastiques, la surexploitation des ressources halieutiques et les effets du changement climatique menacent les écosystèmes marins. La Convention MARPOL encadre la prévention de la pollution par les navires. Un accord international sur la biodiversité marine des zones ne relevant pas de la juridiction nationale a été adopté en 2023 ; son adoption ne signifie toutefois pas, à elle seule, que toutes ses dispositions sont déjà appliquées. Plus généralement, l'efficacité des règles dépend de la volonté des États,

de leurs moyens de contrôle et de compromis parfois difficiles entre protection de l'environnement et intérêts économiques. Les tensions géopolitiques peuvent freiner la coopération, même lorsque les risques sont partagés.

En définitive, les mers et les océans sont un enjeu central des relations internationales parce qu'ils concentrent les circulations, les ressources et des instruments majeurs de puissance. Leur importance engendre des concurrences pour le contrôle des routes et des espaces, comme l'illustrent la mer de Chine méridionale et l'Arctique. Mais aucun État ne peut maîtriser seul tous les usages de la mer ni répondre isolément aux menaces qui pèsent sur les milieux marins : le droit et la coopération sont donc indispensables, sans suffire à faire disparaître les rivalités.

> **RÉPONSE À RETENIR**
>
> **Réponse :** les mers et les océans sont un enjeu majeur des relations internationales parce qu'ils soutiennent le commerce mondial, donnent accès à des ressources et permettent la projection de puissance. Ces fonctions provoquent des rivalités territoriales et stratégiques, tandis que le droit international et la coopération cherchent à organiser les usages et à protéger les milieux marins. Cette gouvernance reste incomplète, car les intérêts des États divergent et l'application des règles demeure difficile.

Question Sujet de dissertation 2

Sujet p. 1, 2

> Au choix parmi les sujets 1 et 2, traiter le sujet de dissertation choisi et préciser sur la copie son numéro : « Crises climatiques et sociétés humaines du Moyen Âge à nos jours. »

Choix traité : sujet de dissertation 2 — « Crises climatiques et sociétés humaines du Moyen Âge à nos jours. »

Démarche et problématique. Le sujet couvre une longue période, du Moyen Âge à nos jours. Il faut distinguer les variations climatiques anciennes, principalement naturelles à l'échelle étudiée, du réchauffement contemporain, largement causé par les activités humaines. Il ne s'agit pas de présenter le climat comme une cause unique des crises : ses effets dépendent aussi de la vulnérabilité des sociétés, de leurs ressources, de leurs échanges et de leurs décisions politiques. On peut donc se demander : *comment les crises climatiques, du Moyen Âge à nos jours, affectent-elles les sociétés humaines et comment celles-ci y répondent-elles, alors que le réchauffement actuel est largement d'origine humaine ?*

Plan argumenté.

1. **Du Moyen Âge à l'époque moderne, des variations climatiques aux effets sociaux inégaux.** Les périodes plus chaudes ou plus froides modifient les conditions de production et peuvent aggraver les crises alimentaires, sans déterminer à elles seules le destin des sociétés.
2. **Depuis l'industrialisation, un changement climatique d'origine humaine transforme la nature de la crise.** L'usage massif des énergies fossiles provoque un réchauffement global, dont les risques sont inégalement répartis.
3. **Les sociétés s'adaptent et cherchent à limiter le réchauffement, mais leurs réponses restent inégales.** Les stratégies d'adaptation et la coopération internationale se heurtent aux intérêts divergents, aux inégalités et à l'ampleur des transformations nécessaires.

Rédaction complète.

Les sociétés humaines ont toujours vécu avec un climat variable. Une période froide, des pluies persistantes ou une sécheresse peuvent affecter les récoltes, les ressources en eau et les conditions de vie. Toutefois, une crise climatique ne provoque pas mécaniquement une catastrophe : ses effets dépendent aussi de

l'organisation sociale, des ressources disponibles, des échanges et des décisions politiques. Depuis le Moyen Âge, le rapport entre climat et société a en outre changé. Les variations anciennes étaient principalement naturelles, tandis que le réchauffement actuel est largement causé par les activités humaines. **Comment les crises climatiques, du Moyen Âge à nos jours, affectent-elles les sociétés humaines et comment celles-ci y répondent-elles, alors que le réchauffement actuel est largement d'origine humaine ?** Du Moyen Âge à l'époque moderne, les variations climatiques ont contribué à des crises sociales sans en être l'unique cause ; depuis l'industrialisation, le réchauffement anthropique constitue un défi global dont les conséquences sont inégalement réparties ; les sociétés tentent enfin de s'adapter et de limiter le phénomène, avec des résultats encore insuffisants.

Au Moyen Âge, le climat connaît des variations importantes. Une période souvent qualifiée d'optimum climatique médiéval, approximativement située entre les X^{e} et XIII^{e} siècles, est associée à des conditions relativement douces dans plusieurs régions, sans que cette évolution soit uniforme à l'échelle du globe. Elle a pu favoriser certaines activités agricoles ou la présence de populations dans des régions septentrionales. Les établissements vikings au Groenland, fondés à partir de la fin du X^{e} siècle, montrent que des sociétés ont pu exploiter des milieux alors favorables. Leur disparition ultérieure ne s'explique cependant pas par le seul climat : les choix économiques, l'isolement, les échanges et les transformations politiques comptent également.

À partir de la fin du Moyen Âge et durant une partie de l'époque moderne, le refroidissement souvent désigné sous le nom de Petit Âge glaciaire — dont les dates et l'intensité varient selon les régions — expose davantage les sociétés agricoles aux mauvaises récoltes et aux pénuries. La grande famine de 1315-1317 en Europe du Nord-Ouest est liée à des années de pluies et de récoltes désastreuses. Elle illustre la manière dont des conditions climatiques défavorables peuvent contribuer à une crise alimentaire lorsque les réserves et les moyens de subsistance sont insuffisants ; il ne faut pas pour autant la réduire à une conséquence simple et isolée du Petit Âge glaciaire. En 1709, un épisode de froid exceptionnel touche une grande partie de l'Europe et provoque de lourdes pertes agricoles. En France, les mauvaises récoltes de 1788, la hausse du prix des grains et les difficultés d'approvisionnement contribuent aux tensions de 1788-1789, sans expliquer à elles seules la Révolution française. Les sociétés ne subissent pas passivement ces évolutions : elles mobilisent des réserves, organisent des secours, modifient les cultures ou développent les échanges. Leur capacité de réponse demeure toutefois inégale, et les populations pauvres sont les plus exposées à la disette.

À partir de l'industrialisation, une nouvelle forme de crise apparaît. L'utilisation massive du charbon, puis du pétrole et du gaz, accroît la concentration de gaz à effet de serre dans l'atmosphère. Le réchauffement contemporain est ainsi principalement causé par les activités humaines, contrairement aux variations climatiques anciennes généralement étudiées dans ce sujet. Les synthèses scientifiques internationales, notamment celles du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat, établissent que la température moyenne mondiale a augmenté d'environ 1,1 °C entre 1850-1900 et 2011-2020. Cette évolution transforme le cadre dans lequel les sociétés vivent : les vagues de chaleur deviennent plus fréquentes ou plus intenses dans de nombreuses régions, les sécheresses et les fortes précipitations évoluent, et l'élévation du niveau marin menace davantage les littoraux.

Les conséquences sont mondiales, mais elles ne sont pas identiques pour tous. Les populations des zones côtières basses, des régions arides ou des territoires insulaires sont fortement exposées, tandis que leur capacité à construire des protections, à sécuriser l'accès à l'eau ou à reconstruire après une catastrophe varie selon leurs ressources. Les agriculteurs peuvent subir des pertes de récoltes ; les habitants des villes sont particulièrement vulnérables lors des fortes chaleurs, notamment dans les quartiers mal équipés. Des pays qui ont peu contribué aux émissions historiques peuvent être très exposés et disposer de moyens d'adaptation plus limités. Le changement climatique risque ainsi d'aggraver des inégalités existantes et

d’accroître les tensions autour de l’eau, des terres et des ressources. Il ne faut toutefois pas réduire les migrations ou les conflits à une seule cause climatique : les facteurs économiques, sociaux et politiques interviennent également.

Face à ces risques, les sociétés mettent en place des stratégies d’adaptation : systèmes d’alerte et de secours, aménagements contre les inondations, économies d’eau, évolution des pratiques agricoles, plans de prévention des fortes chaleurs et protections des littoraux. Ces réponses peuvent réduire les dommages, mais elles ont des limites. Une digue protège certains espaces sans supprimer tous les risques ; de nouvelles pratiques agricoles ne sont pas toujours accessibles à tous les agriculteurs ; et des mesures d’adaptation mal conçues peuvent déplacer les risques ou accroître les inégalités.

La lutte contre le réchauffement suppose également de réduire les émissions de gaz à effet de serre, notamment en transformant les systèmes énergétiques et les transports. Comme le climat est un enjeu mondial, cette action exige une coopération internationale. L’Accord de Paris, adopté en 2015, fixe l’objectif de maintenir l’élévation de la température moyenne mondiale bien en dessous de 2 °C et de poursuivre les efforts pour la limiter à 1,5 °C par rapport aux niveaux préindustriels. Cependant, les États n’ont ni les mêmes responsabilités historiques, ni les mêmes ressources, ni les mêmes priorités de développement. Les engagements annoncés et leur mise en œuvre font donc l’objet de négociations. La transition doit en outre être socialement juste afin que son coût ne pèse pas principalement sur les ménages les plus modestes et les pays les plus vulnérables.

Du Moyen Âge à nos jours, le climat a donc contribué à des crises de subsistance et à des transformations des sociétés, mais ses effets ont toujours dépendu de la vulnérabilité et des capacités de réponse des populations. La situation actuelle se distingue par un réchauffement rapide largement produit par les activités humaines, qui accroît les risques à l’échelle mondiale. L’adaptation est indispensable, mais elle ne suffit pas : limiter le réchauffement par la réduction des émissions et organiser une coopération tenant compte des inégalités sont également nécessaires.

> **RÉPONSE À RETENIR**
>
> **Réponse :** les variations climatiques ont pu aggraver les famines et les difficultés des sociétés depuis le Moyen Âge, sans en être la cause unique. Depuis l’industrialisation, les émissions humaines provoquent un réchauffement global qui amplifie les risques. Les sociétés peuvent s’adapter et coopérer pour réduire les émissions, mais leurs capacités et leurs responsabilités sont inégales, ce qui rend la réponse à la crise complexe.

Étude critique de documents

10 points

Histoire et mémoires du génocide des Juifs et des Tsiganes

Question Consigne

Sujet p. 1, 3, 4

> En analysant les documents, en les confrontant et en vous appuyant sur vos connaissances, montrez que la construction des mémoires du génocide des Juifs et des Tsiganes est un processus complexe.

Problématique : Comment les mémoires du génocide des Juifs et des Tsiganes se sont-elles construites, et pourquoi cette construction est-elle à la fois progressive, plurielle et inachevée ?

Plan argumenté :

1. **Des mémoires qui se construisent progressivement :** les procès, les témoignages, les recherches et les commémorations contribuent à faire connaître les crimes, mais les récits et les groupes de victimes ne sont pas tous reconnus de la même manière au même moment.
2. **La tension entre mémoire collective et histoires singulières :** le document 1 présente Auschwitz comme un symbole puissant du génocide des Juifs, tout en montrant que ce symbole ne restitue ni tous les lieux de mise à mort ni les parcours individuels, comme celui des six membres de la famille du narrateur tués près de Bolechow.
3. **Des reconnaissances différenciées, qui restent des enjeux du présent :** le document 2 rapporte l'inauguration, à Berlin en 2012, d'un mémorial aux Roms victimes du nazisme, événement de reconnaissance officielle encore tardif, alors que le racisme et les discriminations persistent.

Confrontation des documents :

Document	Apport	Intérêt et limites
Document 1 : Daniel Mendelsohn, *Les disparus*, Paris, Flammarion, 2007, p. 146-147	Dans un récit rétrospectif de recherche familiale, l'auteur évoque six proches juifs tués entre 1941 et 1943 près de Bolechow. Il interroge la place d'Auschwitz comme symbole et le risque que la représentation du crime de masse efface les individus.	Source littéraire et familiale précieuse pour étudier la transmission et la quête d'histoires singulières ; elle reste le point de vue rétrospectif d'un descendant. La formule sur l'absence de « survivant », de « mémoire » et d'« histoire » dans certains camps exprime l'effacement ressenti par le narrateur : elle ne doit pas être prise comme une affirmation littéralement valable pour tous les lieux concernés.
Document 2 : photographie et légende de *L'Express.fr* avec l'AFP, 24 octobre 2012	La légende indique qu'Angela Merkel inaugure à Berlin un mémorial aux Roms victimes du nazisme, plus de 65 ans après l'Holocauste. Elle associe cette reconnaissance publique à la persistance du racisme et des discriminations.	Document de presse qui rend compte d'une cérémonie officielle et de sa portée mémorielle ; sa légende ne donne pas directement la parole aux victimes et ne retrace ni les débats antérieurs ni la diversité des expériences des Roms et des Sinti.

Rédaction complète :

Le génocide des Juifs et celui des Tsiganes, perpétrés par l'Allemagne nazie et ses alliés pendant la Seconde Guerre mondiale, sont aujourd'hui reconnus comme des crimes majeurs du XX^{e} siècle. Pourtant, leurs mémoires ne se sont pas imposées d'un seul coup et de façon uniforme. Elles se construisent par les témoignages, les recherches, les procès et les commémorations, mais aussi à travers des choix de représentation et des luttes pour la reconnaissance. Il faut donc se demander comment ces mémoires se construisent et pourquoi elles demeurent plurielles et inachevées. Le document 1, extrait du livre de Daniel

Mendelsohn publié en 2007, met en évidence la tension entre le symbole collectif d'Auschwitz et les histoires individuelles de victimes juives. Le document 2, une photographie accompagnée d'une légende publiée par *L'Express.fr* avec l'AFP en 2012, témoigne d'une reconnaissance officielle des victimes roms à Berlin. Ensemble, ils montrent que la mémoire associe des démarches individuelles et des gestes publics, sans progresser au même rythme pour tous les groupes victimes.

D'abord, la mémoire des persécutions et des crimes nazis se construit progressivement après la guerre. Les procès de Nuremberg, en 1945-1946, contribuent à juger les responsables et à établir des faits à partir de preuves, mais la connaissance historique et la mémoire publique ne se confondent pas. Des survivants, des familles et des associations transmettent des récits, tandis que les sociétés d'après-guerre ne donnent pas toujours une place centrale aux expériences spécifiques des Juifs et des Tsiganes. Les mémoires des victimes peuvent alors être intégrées à des récits plus généraux de la guerre, de l'occupation ou de la résistance. Cette évolution n'est ni uniforme ni linéaire : les témoignages, les enquêtes et les commémorations rendent progressivement ces expériences plus visibles, tandis que la minimisation et le négationnisme restent des enjeux auxquels il faut répondre.

Le document 1 fait apparaître l'utilité, mais aussi les limites, d'un symbole mémoriel. Daniel Mendelsohn, issu d'une famille de Juifs polonais émigrés aux États-Unis au début du XX^{e} siècle, raconte son enquête sur son grand-oncle, la femme de celui-ci et leurs quatre filles, tués entre 1941 et 1943 près de Bolechow, dans l'est de la Pologne d'alors. Il reconnaît qu'Auschwitz est devenu un « symbole géant » et une « formule consacrée » de ce qui est arrivé aux Juifs d'Europe. Ce symbole permet de rendre le crime visible à grande échelle et de rappeler son ampleur, notamment face à ceux qui veulent le minimiser ou le nier. Les objets conservés et présentés à Auschwitz — cheveux, prothèses, lunettes et bagages — donnent également une présence concrète aux victimes.

Mais Mendelsohn rappelle qu'Auschwitz ne représente pas tous les lieux ni toutes les formes du génocide. De nombreux Juifs ont été assassinés par fusillades de masse dans les territoires occupés d'Europe orientale ; d'autres ont été tués dans des lieux moins connus du grand public. Les proches de l'auteur ont été tués près de Bolechow, et non à Auschwitz. L'enquête familiale cherche ainsi à les « sauver des généralités » et à leur rendre leur « particularité » : le narrateur veut apprendre quelque chose sur « six parmi six millions ». Le texte met donc en évidence une tension fondamentale de la mémoire : les chiffres et les symboles rendent perceptible le crime collectif, mais ils peuvent aussi réduire les victimes à une masse anonyme. À l'inverse, la restitution des noms, des liens familiaux et des parcours singuliers aide à rendre aux victimes leur individualité sans faire oublier l'ampleur du génocide.

La nature de la source doit toutefois être prise en compte. *Les disparus* est un récit rétrospectif publié en 2007, et non un témoignage écrit pendant les événements. Il renseigne avec force sur la quête d'un descendant et sur la transmission familiale, mais il ne prétend pas raconter toutes les expériences du génocide. De même, lorsque Mendelsohn écrit que certains camps ne laissaient « aucun survivant, aucune mémoire, aucune histoire », cette formule exprime la difficulté d'accès aux traces et aux récits qu'il décrit. Elle ne peut être généralisée littéralement à tous les lieux d'extermination : des survivants ont existé et des témoignages ont été transmis, même si leur nombre et leur diffusion ont varié. La confrontation des mémoires avec les sources historiques permet ainsi de distinguer la force d'une expérience racontée d'une affirmation générale sur l'ensemble des lieux.

La complexité tient aussi à la diversité des groupes victimes et au décalage de leur reconnaissance. Les Juifs et les Tsiganes sont tous victimes des persécutions et des crimes nazis, mais leurs expériences, leurs trajectoires et les modalités des persécutions ne sont pas identiques. Les Tsiganes — notamment les Roms et les Sinti — ont été persécutés et assassinés par le régime nazi. Reconnaître leur génocide ne signifie ni confondre les histoires des différents groupes ni les mettre en concurrence : il s'agit de rendre visibles des expériences spécifiques et de comprendre pourquoi leurs mémoires ont eu des rythmes de reconnaissance

différents. En Allemagne de l'Ouest, la reconnaissance publique du caractère génocidaire des persécutions nazies contre les Sinti et les Roms par le chancelier Helmut Schmidt en 1982 constitue une étape importante, sans mettre fin à leur marginalisation.

Le document 2 illustre une autre étape de ce processus. La photographie et sa légende rapportent qu'Angela Merkel inaugure, à Berlin, un mémorial aux Roms victimes du nazisme, le 24 octobre 2012. La légende précise que cet hommage intervient « plus de 65 ans après l'Holocauste » et rappelle que les Roms subissent encore racisme et discriminations dans de nombreux pays d'Europe. L'inauguration inscrit ainsi cette mémoire dans l'espace public et manifeste une reconnaissance officielle. Le rapprochement avec le document 1 montre que les mémoires se construisent par des voies complémentaires : la recherche familiale de Mendelsohn restitue des individus juifs tués près de Bolechow, tandis que la cérémonie berlinoise rend hommage collectivement aux victimes roms. Mais la source de presse reste brève : elle donne à voir un événement officiel et sa signification telle que la formule la légende, sans exposer les voix des victimes, les débats qui ont précédé l'inauguration ou la diversité des mémoires roms et sinti.

Ainsi, la construction des mémoires du génocide des Juifs et des Tsiganes est complexe parce qu'elle est progressive, plurielle et toujours en cours. Auschwitz est un symbole essentiel de la mémoire du génocide des Juifs, mais ne résume pas tous les lieux et toutes les formes des crimes ; la recherche familiale permet de redonner une histoire aux victimes individuelles. Pour les Roms et les Sinti, l'inauguration du mémorial de Berlin en 2012 manifeste une reconnaissance publique importante, mais tardive, tandis que la persistance des discriminations rappelle que cette reconnaissance ne règle pas tout. Il faut donc articuler mémoire collective et histoires singulières, reconnaître les expériences propres aux différents groupes et poursuivre le travail de transmission et de lutte contre le négationnisme, le racisme et les discriminations.

Repères chronologiques :

Date	Repère	Intérêt pour le sujet
1945-1946	Procès de Nuremberg.	Les responsables nazis sont jugés et des crimes sont établis à partir de preuves.
1961	Procès d'Adolf Eichmann à Jérusalem.	Les nombreux témoignages de survivants contribuent à rendre plus présente la mémoire du génocide des Juifs.
1982	Le chancelier ouest-allemand Helmut Schmidt reconnaît publiquement le caractère génocidaire des persécutions nazies contre les Sinti et les Roms.	Étape de reconnaissance officielle d'une mémoire longtemps marginalisée.
24 octobre 2012	Angela Merkel inaugure à Berlin un mémorial aux Roms victimes du nazisme.	Le document 2 témoigne de cette commémoration et rappelle la persistance des discriminations.

Quelques étapes de la construction des mémoires

1945-1946	Procès de Nuremberg : les responsables nazis sont jugés et des crimes sont établis à partir de preuves.
1961	Procès d'Adolf Eichmann à Jérusalem : les témoignages de survivants contribuent à rendre plus présente la mémoire du génocide des Juifs.
1982	Le chancelier ouest-allemand Helmut Schmidt reconnaît publiquement le caractère génocidaire des persécutions nazies contre les Sinti et les Roms.
24 octobre 2012	Angela Merkel inaugure à Berlin un mémorial aux Roms victimes du nazisme.

Quelques repères de reconnaissance et de transmission mémorielles ; cette sélection ne résume ni l'ensemble des mémoires ni leur évolution.

RÉPONSE À RETENIR

La construction des mémoires du génocide des Juifs et des Tsiganes est progressive, plurielle et inachevée. Le document 1 montre qu'Auschwitz, symbole essentiel du génocide des Juifs, ne résume ni les lieux de mise à mort ni les histoires individuelles : Daniel Mendelsohn cherche à restituer le parcours de six membres de sa famille tués près de Bolechow. Le document 2 témoigne d'une reconnaissance officielle des victimes roms avec l'inauguration d'un mémorial à Berlin le 24 octobre 2012, tout en rappelant la persistance des discriminations. Confronter les deux documents conduit donc à articuler mémoire collective et histoires singulières, à distinguer les expériences des groupes victimes sans les opposer, et à comprendre que leur reconnaissance ne s'est pas faite au même rythme.

Sujet : https://www.sujetdebac.fr/annales-pdf/2024/spe-hg-geopolitique-sciences-po-2024-polynesie-2-sujet-officiel.pdf
© FormaV EI • Proposition de correction, distincte d'un corrigé officiel.

Copyright © 2027 FormaV®. Tous droits réservés.

FormaV® est une marque déposée auprès de l'INPI sous le numéro 5227897.

Ce document a été élaboré par FormaV® avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV®, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV® se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.